

COMMUNE DE BARCELONNE

Compte rendu de la séance du 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, Mairie de Barcelonne : salle du conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BROCHIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2022

Présents : Jean-Baptiste BERTAUD Patrick BROCHIER Jacky MICHELET Geoffrey REBATEL Johanna RIMET Dorothee ROULLET

Excusés : Cécilia RANC

Secrétaire(s) de la séance: Johanna RIMET

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

- SDED
- Rapport CLECT 2022
- Convention ADN
- ...

Questions diverses :

- Stérilisation des chats sauvages
- Information recensement 2023
- Point cimetière
- Procédure de reconnaissance état de catastrophe naturelle
- Contremarques 2022 aggro
- ...

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2022 (2022 DE 012)

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle M. Patrick BROCHIER, titulaire et Mme Johanna RIMET, suppléante ont été régulièrement convoqués.

VU le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1^{er} janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

TERRITOIRE D'ENERGIE DE LA DROME-RENFORCEMENT DU RESEAU (
2022 DE 013)

Dossier N°260240019AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energies Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste FREDIERES BARCELONNE	
Dépense prévisionnelle HT	10 103.03 €
dont frais de gestion : 481.10 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	10 103.03€
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Autorisation pour la signature d'une convention - déploiement de la fibre optique sur le domaine public (2022 DE 014)

Le maire expose que la présente convention est établit dans le but de déployer le réseau public de fibre optique ADN sur la propriété de la commune.

En Ardèche et en Drôme, les collectivités se mobilisent pour l'aménagement numérique de leur territoire. au moment où les opérateurs privés déploient leur réseau de fibre à la maison dans les grandes villes, l'intervention publique est en effet nécessaire pour assurer l'égalité d'accès au très haut débit, sur l'ensemble du territoire. c'est la mission d'ADN (Ardèche Drôme numérique), qui construit un vaste réseau de fibre optique.

Pour réaliser ce grand projet de service public, porté et financé par les collectivités, ADN est autorisé à intervenir sur les propriétés de la commune. Les études préalables au déploiement ont permis de définir que le réseau fibre ADN passera en partie sur des propriétés communales.

ADN a donc besoin d'une autorisation pour réaliser les travaux d'installation matérialisée par la signature d'une convention qui viendra préciser les reponsabilités de chacun, et établir un cadre légal pour que les travaux se déroulent au mieux.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

Questions diverses :

Stérilisation des chats :

Les conseillers à l'unanimité ne souhaitent pas se lancer dans la stérilisation systématique des chats de la commune sachant que le coût moyen d'une stérilisation est de 100 €/animal.

Recensement de la population 2023 :

Le recensement est à la charge de la commune, celle-ci débutera en janvier 2023. Un agent recenseur est à recruter. Tristan sera formé courant novembre pour animer le recensement.

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Un courriel a été envoyé à tous les foyers pour recenser tous les dégâts liés à la sécheresse.

A ce jour quatre retours, qui seront collectés et envoyés fin octobre à la commission chargée d'étudier les cas.

Contremarques 2022 aggro :

Valence Romans aggro a fait parvenir à la commune des entrées gratuites dans différents équipements de Valence Romans Agglo. Une tombola gratuite sera organisée pour leur distribution à la population.

Barcelotrail du 11 novembre 2022 :

Le balisage aura lieu le matin, les départs sont à 14h et 14h15. Les inscriptions à la salle des fêtes.

Logement de la Cure à relouer :

Les locataires quittent l'appartement au 10 décembre 2022, l'annonce sera passée prochainement.

Cimetière :

Les différentes procédures de reprise de concession pour abandon sont en cours les exhumations pourront être faites fin 2023.

Une plaque doit être mise au jardin du souvenir.

La terre excavée des caveaux sera évacuée avec autorisation du maire.

Les obsèques pour indigent coûtent 1700 € en moyenne.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 29 novembre 2022.

Le Maire,

Patrick BROCHIER



